

## Quelques PISTES SIMPLES à mettre en œuvre

Avec un temps de retour sur investissement de moins de 5 ans, diverses actions simples, éprouvées et économiques permettent d'engager la collectivité territoriale sur les voies de la réduction de ses propres consommations : le potentiel estimé d'économie d'eau peut être de 25% par commune.

**L'EAU A UN COÛT** pour l'utilisateur final et pour la collectivité = jusqu'à 4€ le m<sup>3</sup> d'eau froide et 7€ le m<sup>3</sup> d'eau chaude

### LE SUIVI DES CONSOMMATIONS, la première source d'économie d'eau pour une commune

- relevé régulier des compteurs et analyse des factures pour améliorer la détection des fuites ;
- fermeture des compteurs des bâtiments inoccupés ;
- mise en place de sous-compteurs divisionnaires : un compteur ~ 100€.

### L'ÉQUIPEMENT DES BATIMENTS PUBLICS

- entretien des installations notamment le réglage des temporisations des boutons poussoirs
- mise en place d'appareils hydroéconomiques : mitigeur, aérateurs, chasse d'eau double commande, écoplaquettes WC, réducteur de pression lorsque celle-ci est supérieure à 4 bars...

Pour les toilettes		Coût	
	Mécanisme double commande	autour de 30€ pour un bon rapport qualité/prix	
	Robinet temporisé pour chasse d'eau	40 à 70€	
	Ecoplaquette WC	20€ (lot de deux)	
Pour les robinetteries		Coût	
	Mitigeur mécanique	entre 50€ et 70€ pour un bon rapport qualité/prix	
	Mitigeur temporisé	100 à 200€	
	Aérateur économe	5 à 10€	

### L'ARROSAGE RAISONNÉ DES ESPACES VERTS ET DES JARDINIÈRES

Afin de diminuer ce poste de consommation majeure pour une commune, il est possible d'agir dès la conception des espaces verts en réalisant des aménagements paysagers tolérants à la sécheresse (espèces adaptées, rustiques, paillage, brise vent...) et en installant des systèmes d'arrosage intégrés.

## Pour ALLER PLUS LOIN et conduire une démarche d'économie d'eau

La commune peut bénéficier d'un **appui technique du SMEIL** pour la réalisation du diagnostic « CONSOMMATION » de son patrimoine et de l'ensemble de ses équipements techniques, qui fixera des objectifs quantifiés et planifiés d'économies d'eau.

Pour encourager la démarche, des **subventions** existent, selon des critères d'éligibilité :

- de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 50%
- des départements, à hauteur de 20%

**Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL)**

3, rue Eric Tabarly  
Kervidanou 4  
29 394 Quimperlé Cedex

02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49  
[cle.sage.laita@ville-quimperle.fr](mailto:cle.sage.laita@ville-quimperle.fr)

Morbihan Conseil général [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

Cap l'Orient agglomération

CONSEIL GÉNÉRAL Finistère Penn-ar-Bed

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Région BRETAGNE

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Pays du ROI MORVAN COURON - GUÉMENESCOFF - LE FAOUET



# La maîtrise des consommations d'EAU dans les communes

## EDITO

Sur le périmètre du SAGE\*<sup>1</sup> Ellé-Isole-Laïta, l'eau potable provient à 70% des ressources superficielles, particulièrement sensibles aux conditions climatiques et aux risques de pollutions.

Le diagnostic du bassin versant a notamment mis en évidence que les volumes disponibles marquent une situation critique pour satisfaire à la fois les besoins liés aux activités humaines et les besoins biologiques des cours d'eau du territoire.

En période d'étiage\*<sup>2</sup>, en particulier sur l'Ellé amont, les ressources en eau sur le bassin versant peuvent baisser. Ainsi, pendant l'été, des arrêtés de restriction des usages de l'eau sont adoptés quasiment chaque année.

Pour améliorer l'équilibre entre les prélèvements d'eau et la ressource disponible et préserver les milieux aquatiques, la Commission Locale de l'Eau du SAGE a fait le choix de mener une politique de maîtrise des consommations d'eau sur son territoire.

Parce que les économies d'eau nous concernent tous et que les collectivités peuvent influencer sur les consommations de leurs populations et ainsi avoir un rôle incitatif et démonstratif, la CLE vous a transmis un questionnaire en 2010.

En voici aujourd'hui une synthèse à l'échelle du bassin versant. Elle est accompagnée de quelques pistes simples à mettre en œuvre pour vous aider à vous situer et à optimiser vos consommations d'eau.

Je tiens maintenant à ce que nous poursuivions ensemble cette démarche d'économie d'eau, le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta chargé de la mise en œuvre du SAGE, pouvant apporter son soutien dans toute opération que vous souhaiteriez engager.

**Marcel JAMBOU**  
Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)  
SAGE Ellé-Isole-Laïta

\*<sup>1</sup> SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

\*<sup>2</sup> étiage = période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son niveau le plus bas

# CONSOMMATIONS D'EAU COMMUNALES – synthèse à l'échelle du SAGE EIL

Tout en sensibilisant les communes du bassin versant aux possibilités d'optimiser leurs consommations d'eau, le questionnaire a permis d'établir un état initial des volumes prélevés sur les communes du territoire du SAGE, d'identifier les sites les plus consommateurs et de connaître les mesures d'économie déjà prises.

La présente analyse est basée sur les réponses de **17 communes** des 38 situées sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

## CONSOMMATION DANS LES COMMUNES

**< 5% DES VOLUMES FACTURÉS\***  
**MAIS UN RÔLE IMPORTANT À JOUER**

*\*tous usages confondus*



Les 17 communes concernées  
Limite du bassin versant Ellé-Isole-Laïta

## I – ORIGINE DE L'EAU

La moitié des communes utilise uniquement le réseau d'eau potable.

L'autre moitié recourt, en plus, mais de manière marginale, à des ressources alternatives : plans d'eau, lavoirs, puits, forages et en majorité des récupérateurs d'eau de pluie (6 communes), pour l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport ou bien encore comme réserve incendie.

## II – SUIVI DES CONSOMMATIONS

**90% des communes suivent l'évolution de leurs consommations** (mais la majorité **qu'une seule fois** par an dont **60%** par analyse des factures).

Des postes de consommation non quantifiés existent, principalement pour :

- l'arrosage pour 9 des communes ayant répondu, consommation pourtant non assujettie à la part assainissement qui pourrait être déduite de la facture
- les bornes incendies

## III - NIVEAUX DE CONSOMMATION

Consommation communale annuelle ramenée à l'habitant = **1 m<sup>3</sup>/an/habitant**

pour comparaison : **1.8 m<sup>3</sup>/an/hab** (résultats de l'étude pilote « Economie d'eau » du Morbihan, 2009)

Valeurs moyennes selon la taille et le type de communes

TAILLE COMMUNE	RATIO m <sup>3</sup> /an/habitant	TYPE COMMUNE	RATIO m <sup>3</sup> /an/habitant
< 2000 hab (9 communes)	<b>0.8</b>	Rurales	<b>0.8</b>
> 2000 hab (8 communes)	<b>1.2</b>	Littorales	<b>1.1</b>
		Urbaines	<b>1.4</b>

Impact du caractère littoral, urbain et touristique d'une commune

## Postes de consommations communales les plus importants

	Activités les + consommatrices	% par rapport au total des consommations communales
1	Les bâtiments scolaires (écoles et cantines) pour 10 communes	de 15% à 60% - <b>32%</b> en moyenne
	L'arrosage pour 5 communes	de 2% à 45% - <b>21%</b> en moyenne
2	Les équipements sportifs pour 5 communes	de 6% à 23% - <b>13%</b> en moyenne
	Les équipements culturels et associatifs pour 5 communes	de 1% à 35% - <b>13%</b> en moyenne

*INCERTITUDES* quant aux consommations liées à l'arrosage : part sans doute plus importante, 9 communes sur 17 n'ont pas été précises faute de compteurs divisionnaires.

Mais aussi

- les piscines municipales : sur Quimperlé et Scaër, gérées en intercommunalité (> 10 000 m<sup>3</sup>/an).
- les équipements spécifiques aux communes littorales ou touristiques (douches de plage, WC publics, campings municipaux) : WC et douches de plage peuvent représenter 10 à 15% des consommations totales.

## Quelques ratios de consommations communales sur le BV Ellé-Isole-Laïta

	Ratios calculés BV EIL	Ratios de référence
<b>Site Tertiaire</b>		
Mairie	19 l/j/employé	24 l/j/employé
Services techniques	37 l/j/agent	-
Equipements culturels et associatifs	0.1 m <sup>3</sup> /an/habitant	0.07 m <sup>3</sup> /an/habitant
<b>Scolaire et parascolaire</b>		
Ecole (maternelle et primaire)	2.3 m <sup>3</sup> /an/élève	1.9 m <sup>3</sup> /an/élève
Cantine	12.1 l/repas	9.5 l/repas
Maison de l'enfance	11.6 m <sup>3</sup> /an/enfant*	2.3 m <sup>3</sup> /an/enfant
Centre de vacances	41 l/jour/personne*	100 l/jour/personne
<b>Espaces publics et espaces verts</b>		
Arrosage (tous types de végétaux : gazon, massifs, arbustes, terrains de sport...)	0.15 m <sup>3</sup> /an/m <sup>2</sup>	0.44 m <sup>3</sup> /an/m <sup>2</sup>
Nettoyage des voiries	4 l/m	5l/m
Cimetière	0.01 m <sup>3</sup> /an/m <sup>2</sup>	-
<b>Sport</b>		
Equipements sportifs (hors arrosage)	200 m <sup>3</sup> /an/établissement	272m <sup>3</sup> /an/établissement
Piscine	-	70 à 120l/jour/baigneur
<b>Sites à activité temporaire</b>		
Camping municipal	10 m <sup>3</sup> /emplacement/an*	30 m <sup>3</sup> /emplacement/an (+30% si piscine)
Sanitaires publics	45 l/an/habitant	3 à 12l/utilisation

*\*INCERTITUDES* quant aux calculs de ces ratios au vu du faible nombre de communes concernées.

Sources des ratios de référence : Syndicat Départemental de l'eau – Opération pilote « Economies d'eau » dans les communes de moins de 10 000 habitants, Egis Eau, nov.2009

Tableau SMEGREG (Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde)

## IV- MAITRISE DES CONSOMMATIONS

**53% des communes ont déjà mis en œuvre une politique d'économie d'eau.**

Quelques exemples d'actions réalisées

- la mise en œuvre de campagnes de recherche de fuite
- le réglage des temporisations des boutons poussoirs
- l'installation de matériels hydroéconomiques
- l'installation de récupérateurs d'eau de pluie

**Mais 70% des communes n'ont aucune idée des économies d'eau qu'elles ont réalisées au cours des dernières années.**

Pour aller plus loin, 9 communes se sont d'ores et déjà montrées intéressées pour engager une démarche d'analyse et de réduction de leurs consommations